

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

DE CAHORS A LIBOS.				DE LIBOS A CAHORS.				DE CAHORS A MONTAUBAN.				DE MONTAUBAN A CAHORS.			
Tableau 1		Tableau 2		Tableau 1		Tableau 2		Tableau 1		Tableau 2		Tableau 1		Tableau 2	
Omnibus mixte.	Poste mixte.	Omnibus mixte.	Poste mixte.	Omnibus mixte.	Poste mixte.	Omnibus mixte.	Poste mixte.	Omnibus mixte.	Poste mixte.	Omnibus mixte.	Poste mixte.	Omnibus mixte.	Poste mixte.	Omnibus mixte.	Poste mixte.
Cahors. — Départ . . .	6 h 35	1 h 40	15 h 50	PARIS. — Départ . . .	2 h 30	9 h 50	7 h 30	Cahors. — Départ . . .	4 h 40	10 h 35	5 h 20	TOULOUSE. — Départ . . .	5 h 30	10 h 35	4 h 50
Mercuès	6 49	1 19	6 6	Monsempron Libos — Dép.	8 40	3 5	8 55	Sept-Ponts	4 50	10 45	5 31	Montauban. — Départ . . .	7 25	10 h 35	4 50
Parnac	7 1	1 32	6 19	Fumel	8 48	3 15	9 3	Cieurac	5 6	11 1	5 49	Fonneuve	7 40	10 49	5 10
Luzech	7 9	1 40	6 28	Soturac-Touzac	9 1	3 28	9 16	Lalbenque	5 15	11 10	5 57	Albias	7 51	10 58	5 23
Castelfranc	7 22	1 55	6 44	Duravel	9 10	3 38	9 26	Montpezat	5 28	11 23	6 10	Réalville	8 3	11 7	5 38
Puy-l'Évêque	7 34	2 7	6 58	Duravel	9 10	3 38	9 26	Borredon	5 58	11 55	6 42	Caussade	8 17	11 19	5 56
Duravel	7 45	2 17	7 8	Puy-l'Évêque	9 19	3 48	9 36	Caussade	6 9	12 8	6 56	Borredon	8 35	11 36	6 20
Soturac-Touzac	7 55	2 27	7 18	Castelfranc	9 34	4 5	9 52	Réalville	6 19	12 22	7 8	Montpezat	9 15	12 10	7 11
Fumel	8 6	2 30	7 32	Luzech	9 47	4 19	10 6	Albias	6 27	12 33	7 18	Lalbenque	9 41	12 28	7 41
Monsempron-Libos Ar.	8 12	2 45	7 40	Parnac	9 57	4 30	10 17	Fonneuve	6 36	12 45	7 28	Cieurac	9 53	12 38	7 54
PARIS. — Arrivée . . .	11 40	4 18	2 49	Mercuès	10 9	4 43	10 29	Montauban. — Arriv.	6 48	1 2	7 45	Sept-Ponts	10 9	12 51	8 12
				Cahors. — Arrivée . . .	10 25	3 4	10 47	TOULOUSE. — Arriv.	8 25	2 45	9 41	Cahors. — Arrivée . . .	10 18	12 59	8 29

Cahors, le 13 Février.

NOUVELLES POLITIQUES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Séance du 11 février 1886.

LES TROUBLES DE DECAZEVILLE.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation sur les événements de Decazeville.

M. Basly. — Si la compagnie de Decazeville ne donne pas satisfaction aux ouvriers, de nouveaux soulèvements sont à craindre. D'ailleurs le travail ne continue que sous la protection des baïonnettes. La Compagnie, comme les brigands, n'opère qu'à main armée. (Exclamations: bruit.)

M. le président. — Je vous invite à rester dans les usages parlementaires.

M. Basly. — Je n'ai pas appris à l'école les usages parlementaires. (Nouveau bruit.)

M. le président. — La Chambre tiendra compte de ce qui peut être imputé à l'inexpérience de l'orateur, mais elle ne tolérerait pas ce qui serait une préméditation de scandale. (Applaudissements.)

M. Basly. — Le Gouvernement n'a pas tenu compte des avertissements qu'il avait reçus et, par son impéritie, est responsable de ce qui est arrivé. (Tumulte au centre.)

Voix : A l'ordre !

M. Basly. — Ce qui est arrivé à M. Watrin était donc parfaitement motivé. (Long tumulte.)

Un homme qui avait encouru les haines de toute la population a été tué. (Interruptions. Cris : A l'ordre !)

M. le président. — Il ne peut y avoir qu'une seule appréciation d'un pareil fait du meurtre dont vous parlez. Cela a été un crime abominable ! (Applaudissements prolongés.)

M. Basly. — Oui l'ouvrier traqué par les tribunaux, à bout de ressources, n'est pas responsable de l'acte commis. On ne doit pas se faire justice soi-même, mais à condition que la justice existe. Or, elle ne s'est pas montrée, et la justice populaire a fait son œuvre ! (Tumulte prolongé.)

M. le président. — Je vous rappelle à l'ordre.

E. Basly. — Dans une circonstance récente, la femme d'un membre de cette Chambre s'est fait

justice elle-même et personne ne l'a blâmée. La colère d'une foule affamée est aussi légitime que les actes de vengeance personnelle. (Rumeurs indignées. Cris : à l'ordre.)

M. le président. — Je vous rappelle à l'ordre une seconde fois.

M. Basly. — Je maintiens que, dans des cas semblables, il faut laisser passer la justice populaire ! (Assez ! assez !)

M. le président. — L'orateur n'exprime que ses idées personnelles ; il n'est certainement pas l'interprète du sentiment du peuple. (Très bien !)

M. Basly. — Je propose un ordre du jour invitant le gouvernement à imposer, sous peine d'expropriation, à la Société de Decazeville, les mesures réclamées par les ouvriers. Le gouvernement devra en outre mettre en liberté les personnes arrêtées. (Vive agitation.)

M. le ministre des travaux publics. — Le langage de M. Basly peut s'expliquer par la carrière qu'il a intérieurement suivie. (Hilarité.) Mais il n'en reste pas moins acquis que le meurtre de M. Watrin a été un crime. (Très bien !)

La grève de Decazeville a éclaté d'une façon inattendue. Le crime commis, le gouvernement a cru devoir s'interposer entre les ouvriers et la compagnie.

Il ne faut pas croire que la population entière a fait cause commune avec les assassins. S'il y a eu des causes de mécontentement, elle sont sur le point de disparaître.

M. Raoul Duval. — Je dois avouer que les paroles de M. le ministre m'ont causé une vive déception. Il n'a pas flétri le crime abominable accompli sous les yeux des autorités et des troupes consignées. (Applaudissements.)

Un gouvernement qui ne sait pas prendre les mesures nécessaires pour garantir la sécurité publique doit être rayé du nombre des gouvernements. (Très bien ! à droite. Réclamations à gauche.)

M. Clémenceau. — Vous poussez le Gouvernement à faire verser le sang. (Exclamations ; bruit.)

M. Raoul Duval. — Il faut donc que le Gouvernement assiste les bras croisés à un assassinat. (Applaudissements prolongés.)

Le maire de Decazeville est intervenu, il est vrai, avec son écharpe, mais il se contentait de répéter « ça se corse », insistant pour que M. Watrin

donnât sa démission et refusant d'envoyer chercher la gendarmerie.

Quant au sous-préfet et au procureur de la République ils essayaient de négocier avec les grévistes.

Et lorsque M. Watrin fut blessé, le maire, quoique médecin, ne daigna pas s'apercevoir de la blessure de l'ingénieur. (Mouvement prolongé.)

L'intervention de la gendarmerie eût empêché l'effusion du sang et si le crime a été commis, c'est parce que la gendarmerie était consignée par ordre supérieur. (Applaudissements.)

Voilà quel a été le rôle de l'autorité, et je ne pense pas que la Chambre refuse de faire peser les responsabilités de ce crime épouvantable sur ceux qui les ont encourus. (Double salve d'applaudissements.)

M. le ministre de l'intérieur. — Je déplore, comme M. Raoul Duval, le crime odieux de Decazeville ; mais rien ne justifie les attaques contre l'administration. (Bruit.)

On a beaucoup parlé de deux ingénieurs qui avaient défendu M. Watrin, mais il faut aussi rendre hommage au maire (Exclamations) et aux personnes qui l'accompagnaient. Ils ont fait ce qui était possible pour s'opposer à la violence.

Tout ce qu'on peut dire, c'est que le maire a trop préjugé de son ascendant sur la foule. (Nouveau bruit.)

Le sous-préfet et le préfet ont su éviter par leur tact un conflit sanglant. Le gouvernement a protégé à la fois l'ordre et la liberté. (Exclamations à droite. Exclamations violentes.)

M. le président du conseil. — Dans toutes les choses humaines, il faut tenir compte de l'imprévu. L'événement est arrivé si soudainement qu'il était impossible de le prévoir, mais le gouvernement a fait son devoir en faisant arrêter les assassins et en assurant la sécurité.

M. de Freycinet déclare qu'il se rallie à l'ordre du jour de M. Laur comme le plus net et qui est ainsi conçu :

« La Chambre, approuvant les déclarations du Gouvernement et confiante dans sa sollicitude pour les intérêts des travailleurs et son énergie pour assurer la sécurité, etc. »

L'ordre du jour de M. Laur est adopté par 301 voix contre 188.

Informations

L'expulsion des princes. — Il résulte des dernières informations, que l'entente est faite sur cette question. La proposition sera distribuée à la Chambre ; le gouvernement se prononcera contre l'urgence, et prendra l'initiative d'une proposition ayant pour effet de priver du droit de résidence le comte de Paris et le prince Victor. On laisserait tranquilles les autres membres de la famille d'Orléans et Bonaparte, qui « ne demandent qu'à vivre dans l'ombre et la retraite. »

Le général Loysel. — Le général Loysel, commandant la division d'Alger, a été frappé d'une attaque d'apoplexie.

Nouveaux académiciens. — MM. Léon Say, Edouard Hervé et Lecomte-Delisle, sont élus académiciens.

L'affaire Herbingier. M. le ministre de la guerre a reçu, par dépêche télégraphique, le compte rendu des débats du conseil d'enquête et le verdict que le conseil a rendu à l'unanimité.

Ce verdict acquitte le lieutenant-colonel Herbingier, sur le chef d'accusation qui avait été porté contre lui, déclare qu'il n'y a pas lieu de le mettre à la réforme et est précédé de considérants élogieux pour le colonel Herbingier.

Decazeville, 12 janvier.
De nouvelles arrestations viennent d'être opérées. On signale la présence à Decazeville, d'une dame socialiste, nommée Madame Chincholle.
L'enquête et les confrontations continuent.

Les désordres au Cambodge. — Les correspondances du Cambodge, arrivées par le dernier courrier, présentent toujours le pays comme livré à de graves désordres.

Des renforts sont réclamés.

Les désordres continuent à Londres. — Les magasins d'orfèvrerie et de bijouterie de la Cité se ferment par crainte d'une marche de la populace des quartiers Est et Sud.

D'après certains bruits, qui ne sont pas encore confirmés, des rassemblements commencent à se former dans le faubourg méridional de Soutwarte et dans les quartiers Sud-Est de la ville, avec le dessein de marcher sur la Cité par le pont de Londres.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

35

LES DRAMES DE CE TEMPS-CI

LA

FAMILLE CAVALIÉ

LE COMMODORE NOIR

XXI

LE CAPITAINE DU Simoun

« — Comme ça mes enfants, disait-il, je peux vous en raconter bien long, vu que c'est moi qu'ai été engagé le premier. J'étais matelot de première classe sur un brick de commerce de Fécamp ; le capitaine est venu et m'a dit comme ça :

« — Haute paye, et je te prends. C'est pour taper. »

« — Comme ça, ai-je répondu, ça me va, mon commandant. J'étais à Bomarsund, à bord du Titan. C'est l'ancien métier. Et Voilà ! »

« — Après ? demanda Jérémie. »

« — Après ? mais c'est tout. »

« — D'où vient-il donc, le commandant ? »

« — On ne sait pas, répliqua un matelot qui n'avait pas encore parlé. Chacun de nous a été engagé sans qu'on sût pourquoi. Mais à tous il disait : « C'est pour taper. » Il n'y a guère que le lieutenant Saint-Denis qui le connaisse. »

« — Pourquoi l'appelle-t-on le commodore Noir ? »

« — C'est un surnom que les Yankee lui ont donné. Il y a un mois, il prend la mer ; v'lan ! voilà déjà trois vaisseaux qu'il coule. Alors ils prennent

peur et le surnomment le commodore Noir, à cause de son costume !

Au moment où on racontait la légende formée autour de lui, le capitaine du Simoun parut sur le pont. Aussitôt un religieux silence s'établit. On sentait que le chef agissait puissamment sur ses soldats ; peut-être l'espèce de mystère qui l'entourait ne contribuait-il pas peu à fasciner ces rudes marins.

« Au hamac, les enfants, dit le commodore Noir de sa voix ferme et grave. Il y a bataille demain il faut qu'on dorme. »

Le pont se vida en une minute. Il n'y resta que les matelots de vigie et l'officier de quart.

Le capitaine alla s'asseoir à l'avant et contempla l'horizon brun.

« — Où sommes-nous, monsieur Lennox ? demanda-t-il au bout d'un instant à l'officier de quart. »

« — A la hauteur du Rappahannock, mon commandant. »

« — Merci, monsieur. »

Lennox parlait aussi français, mais avec un léger accent anglais.

Le commodore Noir resta une heure environ sur le pont puis il redescendit dans la cabine.

Pourquoi les fédéraux lui avaient-ils donné ce nom ? C'est que le capitaine du Simoun portait un uniforme complètement noir, sauf les étoiles d'or qui indiquaient son grade.

C'était un homme jeune ; mais on voyait à ses traits pâlis, à son front rivé avant l'âge, que de terribles angoisses avaient dû secouer sa vie ! Il se coucha et s'endormit.

Il était environ huit heures du matin. La mer paraissait un peu plus calme. Le soleil déchirant la nue éclairait les flots blanchis. Il y avait grande agitation à bord du Simoun. On faisait la toilette de la frégate, c'est-à-dire que les canons accroupis sur leurs affûts étaient chargés avec soin, pendant que près d'eux s'entassaient les gargousses et les boulets. Cependant rien ne paraissait à l'horizon. Tout à coup, le commodore Noir, accompagné de ses officiers, au nombre desquels était le lieutenant Saint-Denis, parut. Il avait la tête nue selon sa habitude les jours de bataille.

« Fermez, dit-il. »

Le pont fut vidé aussitôt, et un craquement assez fort se fit entendre. . . .

Mais pour l'intelligence de ce qui va suivre, qu'on nous permette quelques mots d'explication : Le Simoun était une frégate cuirassée, construite sur le modèle du Monitor ; c'est-à-dire tout le bâtiment était entouré d'un rebord en fer, assez élevé, et qu'à l'avant se projetait un redoutable éperon. Seulement, l'ingénieur chargé de la construction avait eu l'idée de prendre au fameux Merrimac son aspect de maison flottante, ce qui enlevait autant de prise à l'ennemi. Par un puissant mécanisme, au signal donné, deux énormes plaques de fer, d'une épaisseur de trois mètres, sortaient des parois du vaisseau et le fermaient en se joignant. Le Simoun ressemblait alors à un immense poisson, à fleur d'eau qui rejetait de la fumée par le dos. La cheminée ne dépassait pas le niveau de la carapace et ne donnait aucune prise aux boulets.

Les canons, comme la cheminée, étaient presque à fleur d'eau et séparés de la vague par une

hauteur de trois mètres seulement. Par mille meurtrières invisibles à une certaine distance, les matelots pouvaient faire feu de leurs fusils.

Quand tout fut préparé, on attendit. A dix heures du matin le Simoun avait de beaucoup dépassé l'embouchure du Potomac. Le capitaine fit modérer la vitesse, tout en maintenant les chaudières ardentes. A onze heures on cria : Vaisseau à tribord !

Le capitaine prit sa longue-vue et regarda par-dessus la guenle d'un canon.

« — Les voilà, dit-il. Chauffez et amenez le drapeau. A toute vapeur ! »

Le drapeau confédéré descendit. Le Simoun ressemblait ainsi à un monstre marin. Il fendit la vague avec une rapidité qui augmentait de minute en minute. Les vaisseaux grossissaient à vue d'œil. Il y avait là un grand bâtiment de bois couvert de soldats, escorté de trois corvettes cuirassées. Le Simoun piqua droit au milieu d'eux. Quand il fut à portée d'une de ces corvettes, le capitaine prit son porte-voix.

« Commodore Noir ! Rendez-vous ! cria-t-il. »

Au même instant le drapeau fut hissé.

Dix minutes se passèrent pendant lesquelles la frégate, insouciant, comme si elle eût été dans les eaux amies, se jura au milieu des corvettes fédérales. Elle ne voulait pas attaquer la première. Le bâtiment de l'Union qui était le plus rapproché d'elle s'entoura bientôt d'un blanc panache de fumée, et un boulet frappa en plein dans le Simoun. Celui-ci recula un instant, puis, prenant un formidable élan, donna de son éperon contre le bâtiment de transport.

Des cris éclatèrent, puis une bordée de coups de canon.

Une bande, partie de Greenwich et de Deptford marche sur Londres, brisant les vitres des fenêtres sur son parcours. Une grande fermentation existe dans les faubourgs Sud et Est. Partout les boutiques se ferment.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Nous allons, très prochainement, commencer dans le *Journal du Lot*, la publication d'une série d'études intéressantes sur les us et coutumes des Annamites. Ces récits, pris sur le vif, et finement écrits par un de nos compatriotes qui vient de passer près de trois ans dans ce pays, offrent un intérêt particulier que nos lecteurs sauront apprécier.

Mouvement préfectoral. — Le mouvement préfectoral vient de paraître. Aucune nomination n'intéresse notre région.

Bons de trésor. — L'intérêt des bons de Trésor, à partir du 11 février, est fixé à 2 0/0 les bons de trois mois ; à 2 1/4, pour les bons de 4 à 11 mois ; à 2 1/2, pour les bons d'un an.

Épidémies. — Une épidémie de variole et de fièvre typhoïde vient de se déclarer à Cahors. A l'hospice on ne compte pas moins de 14 fiévriques et de 7 varioleux. En ville, des cas sont constatés sur divers points. Aujourd'hui même, le Conseil d'hygiène s'est réuni sous la présidence de M. le Préfet. Nous ferons connaître ses décisions.

Recouvrements de 1885. — Les recouvrements de 1885, sont en diminution de 860,200 francs sur ceux de 1884.

Unification des soldes. — Suivant les journaux, le projet du général Boulanger, sur l'unification des soldes, ramène le solde de toutes les armes à la solde de l'infanterie.

La solde des officiers est relevée pour toutes les armes au chiffre des officiers de l'état-major. Le traitement des sous-officiers rengagés est considérablement amélioré.

L'adjudant d'infanterie rengagé est augmenté de 1 fr. 23 par jour.

Le sergent d'infanterie rengagé est augmenté de 0 fr. 33

Le maréchal des logis rengagé est augmenté de 0 fr. 18.

Les indemnités de marche et les gratifications de réforme sont augmentées, ainsi que le nombre de bourses du Prytanée pour les fils d'officiers.

Par décision de Monseigneur l'Evêque, ont été nommés : curé de Montgesty, M. Raynal, curé de Flaognac, M. Theil, curé de Thézels ; — curé de Thézels, M. Malbec, vicaire de Pradines ; — vicaire de Pradines, M. Delmas vicaire de Mongesty.

M. Palot, receveur des postes à Saint-Géry est appelé à la recette de Jarnages (Creuse).

Le *Simoun* s'était retourné et faisait feu de ses six sabords. On eût dit d'une violente tempête. Cependant, le bâtiment de transport s'écroulait lentement. On voyait les soldats fédéraux qui le couvraient courir affolés, pendant que des canots cherchaient à les recueillir à bord des corvettes. Celles-ci, gênées dans leurs évolutions se défendaient mal. Les boulets ramés faisaient du tort au *Simoun*. Une seconde après, celui-ci prit son élan et vint frapper contre l'une des corvettes. Un ébranlement puissant la fit gémir jusque dans ses profondeurs. Elle tenta de faire feu à bout portant et de foudroyer son ennemi. Mais le *Simoun* la devança et la corvette s'abîma avec fracas pendant que la frégate, comme si elle dédaignait cette proie vaincue, attaquait la seconde.

Un combat en de pareilles conditions, ne pouvait durer bien longtemps. Bien inférieures à la frégate, les corvettes n'auraient pu vaincre que parce qu'elles étaient trois contre un. Mais l'une d'elles était déjà coulée, le bâtiment de transport avait sombré, et les deux autres devaient à la fois se défendre et recueillir les hommes à la mer.

Le *Simoun* allait attaquer de nouveau, quand le commodore Noir s'aperçut que son épéron s'était brisé. En perçant la cuirasse à la corvette, il avait porté à faux. Alors il ordonna de chauffer vapeur arrière. La frégate recula, puis, quand elle fut hors de la portée des canons faibles de l'ennemi, et assez près pour que ses grosses pièces, à elle, pussent encore l'atteindre, le combat d'artillerie commença.

En une heure les canons firent tellement de ravages que les corvettes étaient presque percées à jour. Alors le *Simoun* se rapprocha, sous la pluie

Appel de l'armée territoriale.

— On a vu la date fixée pour l'appel de la première série. Comme on le sait, les classes convoquées cette année sont celles de 1874 et de 1875. On nous demande de divers côtés quelles sont les unités appelées. Il est facile de répondre à cette question.

Infanterie. — 1^{er} et 2^e bataillons des 124^e (Rodez), 128^e (Albi), 130^e (Marmande), 132^e (Montauban), 134^e (Fois), 136^e (Saint-Gaudens).

3^e bataillon des 129^e (Agen), 131^e (Cahors), 133^e (Toulouse), 135^e (Mirande).

Cavalerie. — Les escadrons des numéros pairs des 16^e et 17^e régiments, les dépôts et les pelotons hors rang.

Artillerie. — La moitié des groupes de batteries.

Génie. — Les compagnies des numéros pairs et les dépôts.

Gendarmerie. — Tous les hommes de la classe 1874.

Administration. — Le commandant de chaque corps d'armée fixe la répartition des unités dans les deux séries, d'après le casernement dont disposent les corps. Les territoriaux, pour être exactement fixés sur la série à laquelle ils appartiennent, n'ont qu'à s'en rapporter aux convocations précédentes.

Cour d'assises du Lot

Audience du 10 février 1886.
Affaire Marie Borne. — Infanticide.

Vers la fin du mois d'octobre 1885, Marie Borne, femme Guittard, qui vit séparée de son mari et se livre à la prostitution, était dans un état de grossesse avancée : elle aurait même avoué son état à la femme Griffoul, du Chayron, commune de Labastide. Du 2 au 7 novembre, l'accusée resta dans la maison Calmon, à Gondou, et c'est là qu'elle aurait mis au monde un enfant. Le 7 novembre, elle quittait la maison Calmon et prenait la route de Labastide à Gramat, portant dans son tablier, un paquet volumineux, qui n'était autre que le cadavre de son nouveau-né, qu'elle avait étranglé avec une corde faisant le tour du cou et qu'elle jeta dans le puits de Pobjadel.

L'accusée nie énergiquement le crime qui lui est imputé.

Les dépositions des dix-sept témoins entendus sont toutes à la charge de l'accusée.

Le ministère public dans son réquisitoire, demande au jury un verdict de culpabilité accompagné toutefois de circonstances atténuantes.

La défense demande un acquittement pur et simple.

Après une assez courte délibération, le jury rapporte un verdict négatif et Marie Borne a été mise immédiatement en liberté.

Audience du 11 février 1886.
Affaire Paillez. — Meurtre.

Le 12 décembre dernier, un sieur Reix propriétaire d'une maison de campagne, sise au Pech de la Tourte, commune de Cahors, s'aperçut que des voleurs s'y étaient introduits à l'aide d'effraction et d'escalade, et lui avaient pris quelques objets de peu de valeur. Il n'en parla qu'à quelques personnes de Cahors et à sa famille où Célestin Paillez était comme un fils adoptif. Celui-ci se rendit, le 21 décembre au Pech de la Tourte et trouva dans la maison le

chef de boulets que ses adversaires lançaient. Un de ces boulets ramés creva la carapace de la frégate.

— Ouvrez ! cria le commodore Noir.

Le même craquement dont nous avons parlé se reproduisit ; le s'entr'ouvrir, et son pont parut couvert de matelots armés. Il était bord à bord avec une des corvettes. Ses redoutables grappins s'abattirent, et à l'abordage !

Le commodore Noir s'avança le premier, la hache à la main, nu-tête ; il était suivi du lieutenant Saint-Denis, qui s'en donnait à cœur joie. Ce fut pendant un quart d'heure, un épouvantable massacre. Les matelots du *Simoun* tuaient et rendaient dix coups pour un. A son autre bord, le *Simoun* faisait feu sur la seconde corvette, là maintenant à distance.

Tout à coup, des cris de triomphe retentirent. Les marins français étaient maîtres du pont ennemi. La seconde corvette ne pouvait plus résister. Désemparée, chargée de monde, elle menaçait de sombrer, à chaque lame qui frappait à bord. On amena le drapeau blanc, qui fut salué par les hurrahs enthousiastes des matelots de la frégate.

Le commodore Noir fit taire ses canons. Il était vainqueur.

C'était le plus beau succès que le *Simoun* eût encore remporté. Il anéantissait du coup trois canonnières fédérales et faisait prisonniers les deux régiments envoyés de Washington pour rejoindre l'armée de Hooker.

D'un coup d'œil, le commodore Noir s'assura que ses pertes étaient peu nombreuses. Il avait trois matelots tués, un officier et cinq soldats d'infanterie de marine blessés. Ceux-ci avaient pour

nommé Andreau, repris de justice, qui semblait y avoir élu domicile. En présence de cet homme Paillez s'arma du fusil de M. Reix. A cette vue, Andreau s'élança sur lui pour le désarmer, mais la lutte dut être courte, car l'accusé ne fut pas frappé une seule fois par son robuste adversaire qui l'égratigna au cou et que d'un coup de fusil il étendit mort à ses pieds.

Les dépositions des témoins entendus sont favorables à l'accusé.

Le jury, après une courte délibération, rapporte un verdict de non culpabilité en faveur du jeune Haillez qui est mis immédiatement en liberté.

Ministère public : M. Many.

Défenseur : M^e Poozet.

M. le président déclare la session close.

Cartes de Circulation à 1/2 place

SUR TOUTES LES SECTIONS

DU RÉSEAU D'ORLÉANS

La *Compagnie d'Orléans* tiendra, désormais à la disposition des voyageurs, des cartes nominatives et personnelles de 1^{re}, 2^e, 3^e classes, valables pendant six mois et un an et donnant droit à circuler à demi-place sur toutes les sections du réseau, moyennant le paiement préalable des prix indiqués ci-dessous :

1^{re} Classe : Six mois 400 fr. — Un an 600 fr.

2^e Classe : id. 300 fr. — id. 450 fr.

3^e Classe : id. 220 fr. — id. 330 fr.

En outre du prix de cette carte, il sera perçu à chaque voyage la moitié de la taxe correspondant au plein tarif pour le parcours effectué.

Les titulaires de cartes de circulation à demi-place auront droit à une franchise de 50 kilogrammes pour le transport de leurs bagages.

Le prix total perçu pour l'ensemble des voyages effectués pendant une année devant se composer :

1^o D'une somme fixe une fois payée ;

2^o Du prix de la demi-place pour chaque voyage effectué ; les voyageurs qui useront de cette combinaison se trouveront bénéficier d'une réduction d'autant plus forte qu'ils effectueront pendant l'année un plus grand nombre de voyages.

Sur le vu de la carte dont devront être porteurs les titulaires et à laquelle sera jointe leur photographie, il leur sera délivré des billets de demi-place, sans plus de formalités que pour la délivrance d'un billet simple.

Battues aux loups. — On nous écrit de Léobard :

Naguère, dans le Lot, les cris répétés : au loup ! au loup ! avaient jeté l'alarme, et l'administration qui protège l'agriculture et qui s'occupe de la sécurité de tous avec un soin si jaloux, a ordonné ou autorisé des chasses qui viennent d'être pratiquées sur quelques points du département. Les battues de cette nature n'ont pas toujours du succès, et il ne faut pas s'en étonner.

Le loup a un odorat extrêmement fin, une ouïe de la plus grande délicatesse ; il sent et il entend de très loin venir son ennemi et, fort agile à la course, on parvient rarement à le fatiguer. Il ne faut donc pas s'étonner si on ne l'a pas rencontré dans les chasses qui viennent d'être exécutées ; l'animal aura foi aux cris des chiens, au bruit des chasseurs et se sera réfugié peut-être dans la Brogne.

chef le lieutenant de vaisseau Saint-Denis.

La mer s'était calmée : le capitaine fit mettre les canots à la mer, pendant qu'on lavait à grande eau le pont de la frégate ; ensuite il ordonna le transbordement des prisonniers. Deux cents hommes composaient l'équipage du *Simoun*. Cinquante furent envoyés sur la première corvette, cinquante sur la seconde. Tous les matelots furent laissés sur celle-ci ; mais le capitaine fit amener sur le *Simoun* ce qui restait des régiments de terre.

La plupart des soldats s'étaient noyés. L'effectif n'était plus que de quinze cents hommes. On les vit défilier un à un, épouvantés d'être les captifs de ce commodore Noir, dont la jeune célébrité causait tant de terreur. Ils cherchaient à voir le fameux marin. Mais sa tête était recouverte déjà du large chapeau de feutre que nous lui avons vu, au commencement de ce chapitre. Il en était de même du lieutenant Saint-Denis. On ne pouvait les reconnaître ni l'un ni l'autre.

Quand tous les soldats furent rangés à bord du *Simoun*, le commodore Noir fit appeler leurs officiers. L'un des deux colonels, était noyé. L'autre se présenta devant lui. Le marin qui était assis, se souleva à demi devant son ennemi vaincu, et lui indiqua courtoisement un siège à ses côtés.

— Monsieur, dit-il, votre collègue étant mort, c'est vous qui êtes maintenant le chef de ces soldats. J'espère que vous me ferez l'honneur de répondre à mes questions.

Le commodore avait parlé en anglais : l'officier fédéral s'inclina silencieusement. Une violente douleur était peinte sur son visage. Ses vêtements, déchirés, noirs de poudre, le sang qui couvrait ses mains, montraient qu'il n'était pas resté inactif

quoiqu'il en soit, l'alarme est jetée ; l'éveil est donné ; aux propriétaires de troupeaux de veiller ; l'administration a fait son devoir et est toujours prête aux mesures que nécessite la sécurité publique.

Je dirai, en terminant, que l'oisiveté, la misère et le vice spéculent trop souvent sur la terreur que le loup inspire aux populations. J'ai toujours assisté avec peine, dans nos villages, au spectacle de ces étrangers en guenilles, conduisant un louveteau enchaîné et recueillant des œufs, du pain, du blé, des habits ou de l'argent, au détriment des malheureux qui nous entourent. Le vagabondage de ces étrangers dans nos communes devrait être rigoureusement défendu. Agréés, etc.

BROCHET DE L'OUISSE.

Accidents inévitables. — Le clocher de l'église de Touzac, canton de Puy-l'Evêque, est dans un très mauvais état depuis longtemps. L'administration, par mesure de prudence et pour éviter des malheurs, ferait bien de prendre des mesures ; il ne se passe pas de jour qu'il ne tombe un décalitre de décombres.

Le précepteur du fils du czar. — M. Lanson, professeur de rhétorique au Lycée de Toulouse, est appelé en Russie par le Czar, pour être le précepteur de son fils.

M. Lanson est sorti avec le numéro 1 de l'Ecole normale supérieure (section des lettres).

Revue Agricole

La maladie de la vigne

M. de Fauvreaux parlant du sulfure de Carbone, dit :

« M. le baron Thénard, avait indiqué un insecticide sur les affirmations qui lui étaient faites, que l'insecte était la cause de la maladie de la vigne. Sices affirmations eussent été vraies, l'insecte ayant été détruit complètement, ne fut-ce que sur quelques pieds de vigne échappés à la destruction causée par le sulfure de carbone, les pieds de vigne ainsi débarrassés de la cause du mal, auraient dû pousser, produire et revenir complètement à la vie. »

« Or, il n'en est rien. On ne peut montrer complètement guéri un seul cep de vigne atteint d'abord et débarrassé ensuite du phylloxéra, par le sulfure de carbone, par la raison toute simple que le sulfure de carbone infectant le sol, empêche la pousse des racines et chevelus et cause ainsi la mort de la plante. »

« Le phylloxéra n'est donc pas la cause, mais l'effet de la maladie et l'unique cause est :

1^o Le trop grand nombre de plants sur le même espace ;

2^o La production forcée qu'on a fait rendre à la vigne.

« Ces deux excès, ajoute encore le viticulteur, ont produit l'oïdium, le phylloxéra, l'étiollement, le pourridié, l'antrachnose, le mildew, le rot noir, et une foule d'autres maladies dont le nombre serait difficile à déterminer. »

M. Fauvreaux prouve que le phylloxéra est contagieux qu'il atteint les vignes espacées et saines aussi bien que les vignes rapprochées ; il affirme que les vignes espacées peuvent guérir, tandis que les autres sont incurables.

pendant la bataille.

— Vos soldats allaient rejoindre l'armée du général Hooker, n'est-ce pas ?

— Oui, monsieur.

— De quelle nation sont-ils ?

Cette question parut tellement extraordinaire au colonel fédéral qu'il ne répondit pas.

— Vous ne comprenez pas, je le vois, reprit le commodore. Je vais m'expliquer. Le hommes du Nord recrutent quelques-unes de leurs armées avec des mercenaires. Je désire savoir s'il s'en trouve parmi vos soldats et à quelle nation ils appartiennent. Vous devez avoir un rôle des régiments. Montrez-le moi.

— Monsieur, répliqua froidement le colonel, je ne comprends pas votre désir... votre volonté. Or, en guerre, les choses qu'on ne comprend pas sont les choses dangereuses. Je refuse de vous obéir.

Vous refusez ?

— Entièrement. Je suis en votre pouvoir. Vous pouvez me faire fusiller. Je ne céderai pas.

— Vous avez raison, monsieur. Ce n'est pas à vous de me donner ce rôle. Mais c'est à moi de le prendre. Je comprends vos scrupules.

Le capitaine du *Simoun* se tourna vers son équipage, qui attendait.

— Hippocrate ! appela-t-il.

— Le quartier-maître s'avança :

— Mon commandant ?

— Tu vois monsieur le colonel ?

— Oui, mon commandant.

ALBERT DELPIT.

(A suivre).

La foire de Mauroux, du 9 février, a été très belle, ça été la plus belle foire en bestiaux que l'on ait vue depuis longtemps dans la région. Ces foires sont fréquentées par des marchands étrangers au département, notamment de la Dordogne, du Tarn-et-Garonne, du Lot-et-Garonne. Il s'est fait beaucoup d'affaires sur les bœufs de toute nature, cependant les prix sur les forts attelages sont de 100 fr. en hausse sur l'année dernière.

Il n'y avait que 16 cochons gras qui se sont vendus de 50 à 52 fr. les 50 kil. poids vif. Les autres se sont vendus à des prix variant de 100 à 140 fr. pièce.

Les œufs se sont vendus 75 centimes la douzaine. On craignait une panique, mais la présence de la gendarmerie de Puy-l'Evêque et de M. Loubières maire de Mauroux, doué d'une énergie rare, a empêché sans doute aux mal-intentionnés de faire leur coup. Ni vols, ni accidents à signaler.

Récoltes. — Les blés et les fourrages de toute espèce n'ont pas bonne apparence à cause du froid qui est un peu vif pour la saison.

Les vins qui n'ont pas été vendus dans le courant de novembre ou décembre, n'ont pas gagné de couleur; cependant il y a encore du vin très bon sur la côte du Lot, mais dans ce moment, il n'y a pas d'acheteurs.

La température. — Une période temps sec et froid a commencé en France, et cet hiver tardif paraît devoir persister momentanément. Cahors: temps couvert et très froid ces jours derniers. Aujourd'hui, le soleil brille.

ESSAIS DE CRITIQUE

A PROPOS DE LA REPRÉSENTATION DE GEORGETTE

Nous sortons de la représentation et il est bien tôt pour essayer de reprendre nos idées, surtout après une pièce pareille qui dérouta si fort toutes nos habitudes et nos idées classiques sur le théâtre. — Pas de thèse, dans le corps de la pièce — pour certains ce sera un mérite et nous voulons bien l'admettre; — pas d'intrigue, en fait, et pas de dénouement. Et pourtant cela dure trois bonnes heures, et l'on s'y intéresse et l'on est même par moment vivement ému. Pourquoi?

La première fois que j'ai entendu du Sardou, c'était à Bordeaux et l'on jouait les *Bourgeois de Pont-Arcy*. C'était une étude de province, prise sur le vif, et incarnée en des types malicieusement vrais, et facilement reconnaissables autour de nous. depuis ce notaire rabelaisien de haute grasse et qui a de si drôles d'histoires, jusqu'à cette vieille cocotte sur le retour qui a fait mettre des feuilles de vigne aux nymphes trop peu vêtues de la fontaine et élève ses filles « au doigt et à l'œil », en passant par ces commères popotières et tracassières qui font tapisserie le soir et jasant de ce qui s'est passé pendant le jour, manigancant des traquenards pour surprendre et compromettre à tout jamais la réputation d'une pauvre brave fille qui vaut mieux qu'elles. Et par là dessus, admirablement tissée, émuante, une intrigue simple, touchante...

Un psychologue fin et délicat avec une légère teinte de comique et de raillerie ironique, cherchant à peindre des ensembles vrais plutôt qu'à s'enfermer en quelques personnages et s'informant plutôt du milieu où se passe l'action que de l'action même; excellent, d'ailleurs, comme pas un peut-être, à renouer tout à coup, les fils épars de son intrigue et à vous faire pleurer, mieux qu'un autre, qu'il vous avertit un moment après par un délicat sourire que tout cela n'est pas vrai;

Telle fut, ce jour-là ma première impression. — Plus tard vinrent les représentations de *Patrie*; plus tard encore je vis jouer *la Haine*, j'entendis parler des *Merveilleuses*, toujours la même idée me revenait avec de nouvelles preuves à l'appui. *Patrie*, *la Haine*, les *Merveilleuses* sont d'incompréhensibles études historiques, des « restitutions » d'une civilisation fouillée jusqu'au fond par un érudit, et se reproduisant devant nous, comme si évoquée de son tombeau elle se redressait tout entière à nos yeux étonnés.

Pour être court, pour montrer combien cet érudit est minutieux et exact, nous n'avons ici qu'à rappeler les longues discussions qu'a suscitées l'an dernier, chez les savants de l'Institut, la fourchette de *Théodora*, son costume, et les fameuses verrières qui faisaient bondir d'horreur l'honorable M. Darcel.

Et cette érudition n'empêche pas Sardou d'être demeuré au fond prodigieusement gaulois — au sens des qualités essentielles de notre race: l'esprit, la satire et la fantaisie — se fondant en ce caractère unique de scepticisme et de raillerie spirituelle qui est notre « humour », à nous, français, et notre façon de nous venger des sottises et des vices d'autrui, — tradition constante depuis nos origines littéraires jusqu'aux temps tout voisins, et des fabliaux du Moyen-Age au Monde où l'on s'ennuie et à la

famille Cardinal. Lorsqu'il veut, il trouve des réparties qui vous font rêver; hier, par exemple, dans *Georgette*, la femme de chambre qui s'écrie: « dire que j'ai son âge quarante ans! je suis vieille et lui... Les hommes! ils ont tout pour eux! »

C'est lui qui a écrit *Rabagas*, où l'on a pu reconnaître l'histoire de bien des hommes politiques qui depuis... Et quelle satire plus mordante que cette pièce, de nos tribuns aux appétits et aux ambitions vénales, si bien que la pièce fit scandale, absolument comme jadis le *Tartuffe*... Et c'est le même encore qui a imaginé cette bouffonnerie impayable du *Roi Carotte* en un fantastique livret de féerie, raillerie de la royauté idiote, satire politique aussi, mais autant rabelaisienne et folle que l'autre était sérieuse, et parodie telle que seul peut-être un érudit comme lui pouvait se la permettre.

Un gaulois donc, un psychologue remarquable, un observateur de premier ordre, doublé d'un érudit prodigieusement savant, tel est M. Sardou. Ajoutons tout de suite qu'il est un metteur en scène incomparable, sûrement le meilleur de notre époque.

Nous lisons naguère de lui une étude que nous soupçonnons d'être incomplète et mutilée, ou tout au moins écourtée sur la « Mise en scène ». Nul plus que Sardou ne s'en est préoccupé et il a le don d'horripiler là-dessus ce bon M. Sarcey.

Mais il ne se préoccupe pas seulement du décor, du costume; il y a deux mises en scène, dit-il: la mise en scène matérielle des pièces et la mise en œuvre morale d'une représentation. Si l'une est le corps de la pièce, l'autre en est l'âme.

Aussi chez lui est-on toujours sûr que la partie matérielle de l'exécution sera parfaite, et les indications des jeux de scène, si minutieuses, qui accompagnent toujours le texte, rappelleront volontiers les souvenirs du drame bourgeois de Diderot. Parfois même, comme dans *la Haine* comme dans les *Merveilleuses*, la mise en scène matérielle est tellement pompeuse, qu'elle fait tort à la pièce — comme aussi la mise en scène morale est parfois tellement soignée qu'on soupçonnerait presque l'auteur — c'est le cas de *Théodora*, — d'avoir écrit la pièce pour une actrice.

(A suivre).

THÉÂTRE DE CAHORS

Dimanche 14 février 1886.

LES PETITES VOISINES

Comédie nouvelle en 3 actes.

M. CHOUFLERI RESTERA CHEZ LUI LE...

Opérette en un acte.

UNE NUIT DE NOCES DE P. L. M.

Comédie en un acte.

Musique du 7^{me} de ligne.

(de 3 à 4 heures.)

PROGRAMME DU DIMANCHE 14 FÉVRIER 1886.

Le Lillois (pas redoublé)	Leroux.
Le Voyage en Chine (ouverture)	Bazin.
Le soir (Valse)	O. Métra.
Lucie de Lamermoor (Septuor)	Donizetti.
Souvenir de Rome (Tarentelle)	Pillard.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 6 au 13 février 1886.

Naissances.

Ginibre, Louis, à Lacapelle.
Roucau, Louise, (jumelle), rue des Pénitents.
Roucau, Henri, (jumeau), rue des Pénitents.
Carrion, Ida, rue Nationale, 11.
Barbazange, Justine, (naturelle), à St-Georges.
Dosière, Hortence, rue des Soubirous, 1.
Pezet, Antoine, rue du four Ste-Barbe, 16.
Bris, Pierre, rue de la Banque, 6.
Sirieux, Marie, rue Brives, 2.
Roques, François, rue Brives, 29.

Décès.

Laytou, Guillaume, cordonnier, 88 ans, rue Nationale, 47.
Bonnet, Jacques, 79 ans, (hospice).
Bican, Joseph, 15 mois, à Labeyne.
Bach, Pierre, s. p., 66 ans, (hospice).
Ducros, Julie, s. p., 71 ans, (hospice).

La confiance grandit chaque jour dans notre région, et c'est justice. **Neuvie d'Us-sel** (Corrèze), le 25 juin 1885. J'ai employé une seule boîte de vos *Pilules suisses* à Fr. 1.50, et les maux de tête violents, dont je souffrais depuis plusieurs années, résultat d'une digestion lente et pénible, ont complètement disparu. Je vous autorise à publier ma lettre, si vous croyez quelle puisse convaincre ceux qui souffrent. Davray, instituteur; à Mr. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

BOURSE. — Cours au 13 février.

3 0/0	81 65
3 0/0 amortissable (ancien)	84 25
3 0/0 id.	00 00
3 0/0 id. 1884	00 00
4 1/2 0/0 ancien	106 65
4 1/2 0/0 1883	109 32
Dernier cours du 13 février.	
Actions Orléans	1,365 00
Actions Lyon	1,267 00
Obligations Orléans 3 0/0	388 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	345 50
Obligations Lombardes (jouissance...)	320 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	324 00

Étude de M^e J. BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, n° 52, près le palais de justice.

EXTRAIT DE VENTE

A SUITE DE
Saisie immobilière
ET DE
SURENCHÈRE DU SIXIÈME

Adjudication fixée au VINGT-SEPT Février prochain.

Suivant procès-verbal de M^e Daynard, huissier à Lalbenque, en date du douze octobre dernier, dénoncé le même jour, enregistré et transcrit ainsi que l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le treize du même mois d'octobre, volume 402, numéros 17 et 18.

Il a été procédé, à la requête de Monsieur Alexis Bounestève, cordonnier, habitant et domicilié de la commune de Puy-Laroque (Tarn-et-Garonne). Lequel a constitué M^e Scipion Delbreil pour son avoué, près le tribunal civil de Cahors, y demeurant Cours de la Chartréuse, n° 10.

Sur la tête et au préjudice du sieur Antoine Guiraudies et de dame Louise Lacroix, veuve de François Guiraudies, propriétaires, domiciliés de la commune de Lalbenque, débiteurs solidaires; le sieur Antoine Guiraudies pris aussi comme héritier de François Guiraudies, son père.

A la saisie réelle des biens ci-après désignés :

Biens saisis et à vendre :

- 1° Une terre, sise au lieu appelé Poulésiés, formant partie du numéro 57, section H, du plan cadastral de la commune de Lalbenque, d'une contenance approximative de huit ares, troisième classe d'un revenu de deux francs soixante-deux centimes;
- 2° Une autre terre, située au même lieu dit Poulésiés, formant le numéro 57 bis, section H, du plan cadastral de la commune de Lalbenque, d'une contenance approximative de six ares trente-huit centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu de un franc quatre-vingt centimes;
- 3° Une maison située à Lalbenque, formant le numéro 7, section H, du plan cadastral de ladite commune de Lalbenque, septième classe, elle est inscrite pour un revenu de six francs soixante-sept centimes.

Cette maison confronte du couchant à ruelle la séparant de la gendarmerie, du midi à rue publique, du levant à maison de Mourliou et du nord à place publique. Elle est construite en pierre et couverte en tuiles creuses; elle se compose d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un grenier. Le rez-de-chaussée est divisé en trois compartiments dont le premier sert de boutique de cordonnier. Ce compartiment est éclairé par une grande ouverture vitrée, du côté du nord; les autres compartiments servent de cave et d'étables, on y arrive de plein pied soit par une porte percée au nord, soit par une autre percée au midi. Le premier étage est composé de deux chambres servant d'habitation on y arrive par une porte percée au couchant et par une autre sur le derrière percée au midi; la chambre qui se trouve sur le devant et sert de cuisine est éclairée par une petite fenêtre au nord; l'évier coule au couchant, le tuyau de cheminée surmonte le toit au levant;

4° Le sol de ladite maison, porté à la matrice cadastrale de ladite commune de Lalbenque, sous le numéro 7, section H, pour un revenu de vingt-neuf centimes, première classe; il a une contenance approximative de quarante-huit centiares;

5° Un jardin, acquis par Guiraudies fils et Madame veuve Bro, propriétaire, demeurant à Cahors. Ce jardin est clôturé et a une porte en bois se fermant à clef; il confronte à rue publique, jardin de la gendarmerie et maison de Valmary, il se compose des articles trois et quatre portés à la matrice cadastrale comme patus et de l'article six, porté comme grange, le tout de la section H du plan cadastral de ladite commune de Lalbenque, d'une contenance approximative de un are soixante-neuf centiares, première classe, d'un revenu de un franc quatre centimes.

Tous ces biens sont la propriété dudit Antoine Guiraudies, fils pour les avoirs recueillis, à l'exception du jardin, dans la succession de feu Guiraudies Jean François, sur la tête duquel ils sont encore portés, ainsi qu'il résulte de l'extrait de la matrice cadastrale de la commune de Lalbenque, ils sont tous situés dans ladite commune de Lalbenque, canton de ce nom, arrondissement de Cahors.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente de ces biens, a été déposé au greffe du tribunal de Cahors, le deux novembre dernier, la publication en a été faite le cinq décembre dernier et l'adjudication desdits biens a été fixée au trente janvier lors prochain.

Ledit jour trente janvier, les biens ci-dessus désignés, ont été adjugés en un seul lot, au prix de quinze cents francs en sus des charges, à M^e Talou avoué, qui a fait élection de command en faveur de Deltheil Pierre, propriétaire à Lalbenque. Mais, par acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors, le huit février courant, la dame Marie Lériss, épouse séparée de biens du sieur Antoine Guiraudies, mais de lui assistée et autorisée avec lequel elle demeure à Lalbenque, ayant constitué M^e Jules Billières, pour son avoué, a déclaré surenchérir du sixième en sus des charges, le prix de l'adjudication desdits biens et s'engager à le porter ou le faire porter à la somme capitale, de dix-sept cent soixante-dix francs en sus des charges.

En conséquence de ladite surenchère, les biens ci-dessus désignés, seront revendus publiquement le vingt-sept février prochain, jour de samedi, à midi, pardevant et à l'audience du tribunal civil de Cahors, siégeant en chambre des Criées, au palais de justice de cette ville, aux charges et conditions de la première adjudication, et de la présente surenchère, et sur la nouvelle mise à prix de dix-sept cent soixante-dix francs en sus de toutes les charges, ci... 1770 francs.

Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale qu'ils devront requérir avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme : Cahors, le treize février mil huit cent quatre-vingt-six.

L'avoué poursuivant, J. BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors, le février mil huit cent quatre-vingt-six, F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé : DALAT.

HUITRES

On a franco de port à domicile contre mandat de 5 francs, ou 50 huitres extra, ou 72 huitres belles, ou 100 huitres ordinaires. Ecrire à S. Amanieu, Arcahon.

ME VOILA SAUVÉ !...

Je toussais depuis 10 ans, j'étais oppressé, sujet aux maux d'estomac, je n'avais pas d'appétit, ma santé était délabrée et mes nuits étaient sans sommeil. Le médecin de la famille m'avait condamné et mes parents attendaient d'un moment à l'autre l'issue fatale. Sur le conseil d'un ami, je pris une boîte de Pastilles BRACHAT, à la Sève de Pin, qui ont produit un effet merveilleux; j'en pris une seconde boîte et aujourd'hui je puis dire que j'ai recouvré une nouvelle santé, grâce aux précieuses Pastilles BRACHAT.

SOL, ex-capitaine, à Lille.

La Sève de Pin BRACHAT, savamment associée au *Lactucarium* et à la *Codéine*, est le dernier mot de la science, pour la guérison radicale, et en peu de jours, de toutes les Affections des Bronches et des Maladies de poitrine.

D^r RÉCAMIER.

La boîte, 1 fr. 50 franco contre mandat ou contre 10 timbres-poste, adressés à M. BRACHAT, pharmacien, rue Leyteire, 61, Berdeaux. Demandez les Pastilles BRACHAT dans toutes les bonnes Pharmacies.

Progrès de la Science. Dans notre numéro du 4 décembre, nous avons parlé du service immense que venait rendre à l'humanité dix-sept docteurs célèbres, les auteurs des *Pilules* et des *Dragées Russes*. Nous avons vu les gravures anatomiques qui entourent les produits, et réellement nous en avons été émerveillée, car il n'est pas possible de trouver sans aucun ouvrage de médecine une étude aussi bien faite dans l'intérieur du corps humain: l'estomac, les intestins, les poumons, les bronches, etc., tous les organes en un mot sont montrés tels qu'il sont dans notre corps, avec leur forme, leur structure et la couleur naturelle de leur chair.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI

L'EAU de L'ÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorrhagies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc. Paris, 378, Rue Saint-Honoré.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse Farine dite de Santé :

REVALESCIÈRE

DU BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chloroses rhumatismes, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muscuqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 38 ans de succès. 100,000 cures y compris celle de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre; M. le docteur professeur Dédé; Sa Sainteté feu le Pape Pie IX. Sa majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Egalement le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kilo, 2 fr. 25; 1/2 kilo, 4 fr.; 1 kilo, 7 fr.; 2 kilos, 12 fr. 16 fr.; 6 kilos, 36 fr.; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîte de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Aussi le ROI DES ALIMENTS pour Nourrissons, « FARINE PARFAITE DU BARRY » pour Enfants de tout âge et pour Adultes faibles, en boîtes rondes de fer blanc à 80 cts. et à 4 fr. 50, à ajouter 85 cent. pour l'affranchissement d'un paquet jusqu'à 3 kilos, de cette farine, soit 8 fr. 85 pour 40 boîtes de 80 cent. — Dépôt à Cahors, M. Bonvarlet-Clippet, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, et 47, rue du Mont-Thabor, à Paris.

A VENDRE

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec cour et vaste jardin, ainsi que l'Etablissement des bains y annexé.

Facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

AGENCE HAVAS

Le Conseil d'administration de la Société anonyme Agence Havas prévient Messieurs les Actionnaires qu'un à-compte de 15 francs sur la dividende de l'exercice 1885 (impôt à déduire), sera payé à partir du 15 février courant contre le coupon n° 13, aux caisses de la Société Générale, 54 et 56, rue de Provence, à Paris, et dans les succursales.

UNE INTÉRESSANTE DÉCOUVERTE

Bien des personnes voudraient maigrir et seraient heureuses de connaître un moyen pratique pour obtenir ce résultat. On apprendra avec plaisir qu'il suffit à toute personne trop grasse, ou craignant de le devenir de s'adresser par

lettre ou carte postale à M. CHARDON, 8, place Dancourt, Paris, pour recevoir gratis et franco les indications nécessaires.

Contre le **PHYLLOXERA**
Sulfure de Carbone.
Sulfocarbonate de Potassium.
FABRICATION ET VENTE :
USINES DE L'ALBA
à BERGERAC (DORDOGNE)



PURGATIFS & DÉPURATIFS
Leur succès s'affirme depuis près d'un siècle contre les
Engorgements d'Intestins
(Constipation, Migraine, Congestion)
et imités sous d'autres noms.
1^{re} 1/2 boîte (50 grains), 3^e boîte (105 gr.)
Notice dans chaque Boîte.
DANS TOUTES LES PHARMACIES

DONNEZ DU FER à votre enfant. — disait un médecin consulté par une mère pour sa fille atteinte de pâles couleurs et d'anémie. — Mais quel Fer donner à mon enfant? demanda la mère. — Le FER BRAVAIS, répondit le docteur, car c'est la préparation qui approche le plus de la forme sous laquelle le Fer est contenu dans le sang, et, par suite, ses effets sont supérieurs à ceux de tous les autres ferrugineux.
Dépôt dans la plupart des Pharmacies.

ALIMENT DES ENFANTS

Pour fortifier les enfants et les personnes faibles de la poitrine, de l'estomac, ou atteintes de chlorose, d'anémie, le meilleur et le plus agréable déjeuner est le **Racahout** des Arabes, aliment nutritif et reconstituant, préparé par Delangrenier, à Paris. — (Se défier des contrefaçons.) Dépôts dans chaque ville.

PÉPINIÈRES SÉQUELA

Près du Pont Valentré, à Cahors.

(20 hectares en culture d'Arbres et Vignes Américaines).

MISE EN VENTE DES RIPARIAS

Les Riparias à gros bois et à larges feuilles (Tomenteux et grands Glabres) de mes Vignobles de Cahors et de Langle, près Caillac ont été primés par la Société agricole et industrielle du Lot en 1885. Cette récompense atteste suffisamment avec quelle vigueur de résistance ces plants se comportent dans nos terrains du Lot. La greffe qui effraye tant de propriétaires y réussit très bien, même faite par des personnes inexpérimentées, lorsqu'elle est pratiquée dans de certaines conditions, que je me fais un plaisir de communiquer. Je me charge d'ailleurs du greffage des plants sur place, à l'entreprise et payable après la reprise, moyennant 0 fr. 05 par greffe réussie.

Nota. — Mon Etablissement autrefois en face l'Hospice est situé même rue, près le Pont Valentré.

AVIS

M. SALINIÉ, ancien maître d'hôtel, 7, rue St-Maurice, Cahors, à l'honneur de prévenir le public, qu'il vient d'avoir la représentation d'un des plus grands domaines de l'Hérault, pour les **Plants Américains** de toutes les variétés et choix, qu'il pourra fournir promptement à des prix très avantageux et garantir les espèces.

PLANTS AMÉRICAINS

SORTANT DES PROPRIÉTÉS

J. COMBETTE,
DE FRONTIGNAN

le mille.
Jacquez fructifères racinés, à 90 fr.
Jacquez fructifères en bout., à 20 fr.
Riparias Fabre, tomenteux :
— Géant en racinés, à 80 fr.
Riparias en boutures, à 20 fr.

Ces PLANTS sont garantis sur facture.

S'adresser à M. CAYREL, représentant à CAHORS, rue Fénélon, n° 12.



PLANTS AMÉRICAINS

Ahybrides Français
RIPARIA GLOIRE DE MONTPELLIER
Alicante Henri Bouchet

PAUL ESTÈVE, PROPRIÉTAIRE,
rue Nationale, 19, Montpellier.

Tous ces cépages sont garantis authentiques, les paquets sont munis d'un plomb portant la marque ci-contre.

DEMANDE

M^{lle} Lucette Bataille, tailleuse en COSTUMES D'ENFANT, rue du Lycée, 21, demande des apprenties.

La Foncière

COMPAGNIE
D'ASSURANCES sur la VIE
Autorisée par décret du Gouvernement
Place Ventadour, à PARIS
Capital social : 40 MILLIONS
ASSURANCES
VIE ENTIÈRE—MIXTE—TERME FIXE
Ces Assurances donnent droit à une PARTICIPATION de 80% dans les BÉNÉFICES de la Compagnie.
Assurances Temporaires.
Assurances de Survie.
Assurances de Capitaux différés.
RENTES VIAGÈRES
S'adresser à M. Escoffier, agent général, 113, boulevard Gambetta, à Cahors.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine :
GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.
HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, indigestion difficile, inappétence
GÉLÉSTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc.
HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins.
Administration de la C^{ie} concessionnaire :
PARIS, 8, Boulevard Montmartre
EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE
Dépôt chez tous les marchands d'eaux Minérales, Droguistes et Pharmaciens.

Le propriétaire-gérant, Laytau.

MAISON BLANC

COIFFEUR-PARFUMEUR

Galerie de Valon, Cahors.

SALON DE COIFFURE AU 1^{er}.

Produits spéciaux : Teintures du Dr Tomson de Bruxelles. — Poudre épilatoire. — Eau des Circassiennes. — William Gasson's Celebratel. — Hair-Elixir; croissance des cheveux, du Dr de Londres; éponges de Venise et cravates.

M. BLANC, donne des leçons de coiffure à domicile et à son salon.

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

MAISON DES 100,000 PALETOTS

ROLDES & MOILIN

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habillements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

CHEMISES SUR MESURE

Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRRÉPROCHABLE

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

Nota. — Pour cause d'agrandissement les magasins et ateliers situés rue de la Liberté n° 11 sont transportés boulevard Gambetta 32 (En face la Mairie).

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveauté pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Lingés de table, Etouffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mouselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison FONTÈS est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY
USINE A VAPEUR
CRÈME DE NOIX BOUTET
Liquueur tonique et anticholérique à base de fine champagne
MÉDAILLÉE PAR L'ACADÉMIE
Exiger le véritable nom : STANISLAS BOUTET
A CAHORS
Dépositaire du Rhum Goodson. Provenance directe de la Jamaïque
6 francs la bouteille d'origine, droits compris
GRAND ASSORTIMENT DE LIQUEURS ET VINS FINS

PÉPINIÈRE RURALE
Cahors 1885, Médaille d'Or
La plus haute récompense décernée aux vignobles du Lot.
CRÉÉE EN 1878, PAR M. BRU,
Membre de la Société Agricole et Industrielle du Lot.
Les plants américains ne s'adaptent pas au climat du département du Lot ne sont pas cultivés dans cette pépinière. On ne cultive que ceux qui conviennent le mieux aux terres du pays. Si on peut indiquer la nature du terrain où l'on veut établir une vigne américaine, il sera donné des renseignements précis sur le choix des cépages auxquels on devra donner la préférence. Voudrait-on faire greffer les plants américains, il sera fourni et envoyé sur les lieux des greffiers offrant toutes garanties.
Adresser les demandes à M. BRU, Pierre, propriétaire-cultivateur, à Lamagdeleine, par Cahors (Lot).

CULTURE SPÉCIALE DE PLANTS AMÉRICAINS
PRIX-COURANT 1885-1886

VIGNES FRANCO-AMÉRICAINES. PLANTS GREFFÉS ET SOUDÉS.		VIGNES AMÉRICAINES. PLANTS RACINÉS ET BOUTURES.			
	le c. m.	Boutures	Racinés	le c. m.	le c. m.
Alicante Henri Bouchet	40 350	Riparia Portalis au gloire de Montpellier	41	350	121 100
Mauzat noir	33 325	Riparia tomenteux	32	11	40 3
Cinsaut ou Panso noir	33 325	Riparia Fabre (grande feuille)	3	25	9 80
Petit Bouchet	40 330	Riparia Fabre (2 ^e choix)	2	45	7 80
Chassela Doré	40 330	Solms	4	35	3 30
Chalochs ou folle Blanche	40 330	York Madeira	4	35	3 30
Clairette à gros grains	40 330	Vialla	3	25	3 30
Sémillon Blanc	40 330	Ruprestis (large feuille)	10	100	3 30
		Taylor	3	25	3 30
		Herbement le meilleur des producteurs directs pour le Lot.	3	25	13 150
		Cunningham	3	25	3 30
		Jacquez à gros grain	3	25	12 100
		Othello	3	25	3 30
		Noah	6	50	3 30

BOUTURES DE VIGNES FRANÇAISES pour greffer à 0^m 50^c de long.
Alicante Henri Bouchet 3 20
Mérano ou Auxerrois à côté verte 3 20
Merlot et Cabernet Sauvignon 3 20

GARANTIE DE L'AUTHENTICITÉ DES CÉPAGES LIVRÉS.
Méfiez-vous des personnes qui se disent représentants de M. Bru. M. Bru n'a point de représentants à Cahors.